

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} trimestre 2023

Le stock d'entreprises actives est en hausse de 6.1 % tandis que les immatriculations RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en baisse de 8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022. En matière de traitement des difficultés des entreprises, le nombre de procédures amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) est en hausse de 29 % tandis que les emplois salariés concernés baissent de 35 % ; les ouvertures de sauvegarde et de redressements judiciaires sont en hausse de 71 % et le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées de 9 % ; les jugements d'ouverture de liquidations judiciaires augmentent de 30 %. En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en hausse de 6 %. Les ordonnances de référé et sur requête sont en baisse respectivement de 5 % et de 22 % ; les ordonnances d'injonctions de payer augmentent de 43 %.



Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

536 167 entreprises en activité

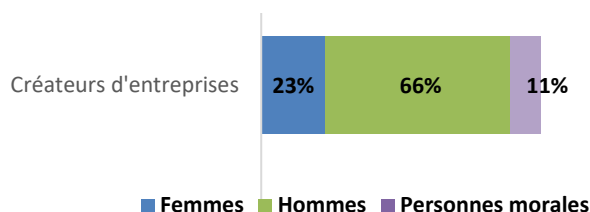
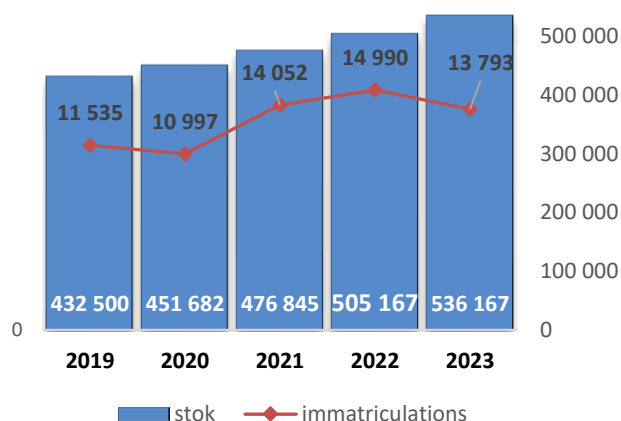
Au 31 mars 2022, le stock d'entreprises actives (536 167) enregistre une hausse de 6,1 % par rapport au premier trimestre de l'année 2022 avec 31 000 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

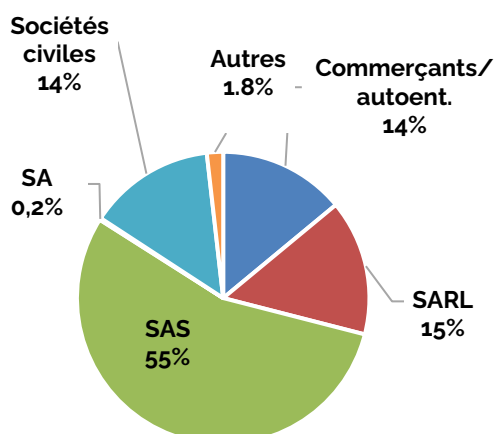
Au premier trimestre 2022, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 13 793 nouvelles entreprises, soit une baisse de 8 % par rapport à la même période 2022.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

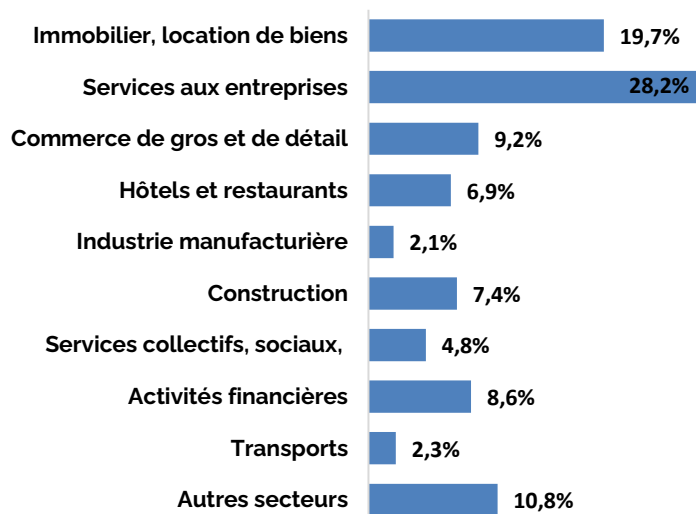
23 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 66 % sont des hommes, 11 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Principaux secteurs d'activité des entreprises immatriculées



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

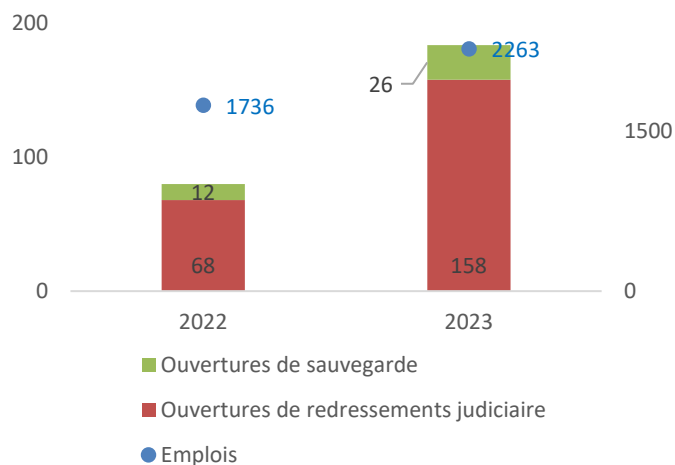
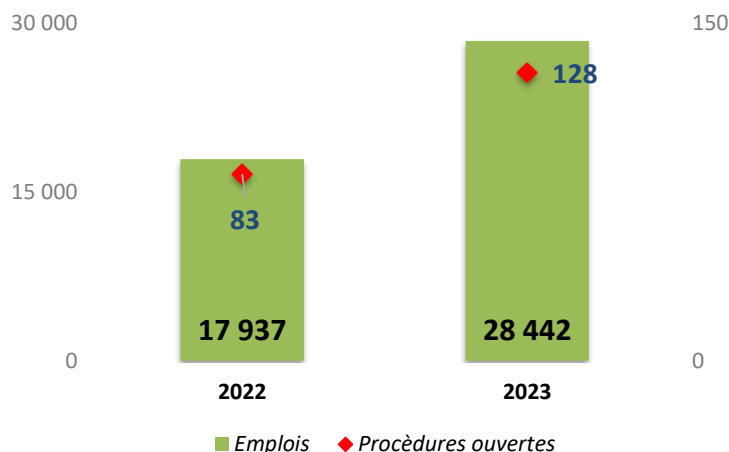
680 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 1^{er} trimestre 2023, soit une hausse de 99 % par rapport à 2022, même période avec 341 dossiers ouverts.

Traitement préventif

128 procédures (41 mandats ad hoc et 87 conciliations) ont été ouvertes, contre 83 en 2022, en hausse de 54 %.

Emplois et passifs

28 442 emplois en 2023 étaient concernés par ces procédures contre 15 336 en 2022 (- 59 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 2 200 millions € contre 654,5 millions € en 2022 sur la même période.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : En 2023, 26 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, soit 117 % de plus qu'en 2021 avec 12 ouvertures.

Redressements judiciaires : 158 procédures ont été ouvertes en 2023 contre 68 en 2022 (+ 132 %).

Emplois : 2 263 salariés étaient concernés par ces procédures en 2022, en hausse de 53,4 % par rapport à 2022, avec 1 736 emplois touchés.

Plans en cours : En 2023, 936 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 985 en 2022.

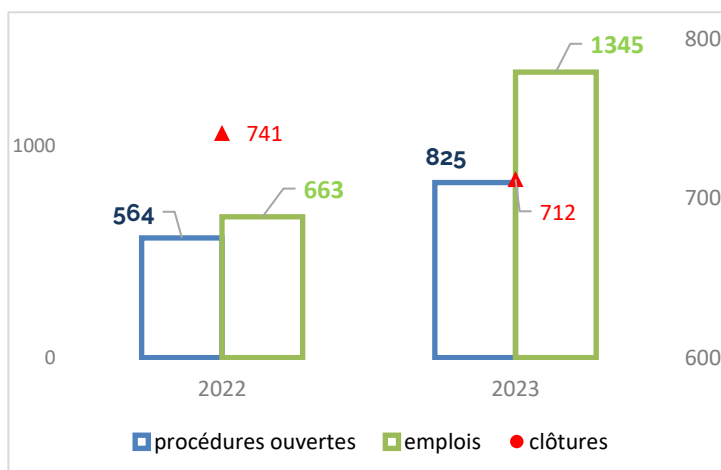
Liquidations judiciaires

Ouvertures : 825 jugements d'ouvertures ont été prononcés en 2023, en hausse de 46 % par rapport à 2022 avec 564 ouvertures.

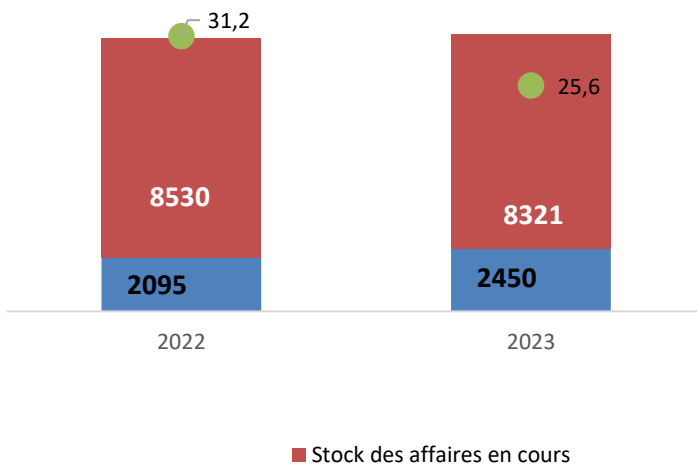
Emplois : 1345 salariés étaient concernés, contre 663 en 2022 (+ 103 %).

Procédures en cours : 6748 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 mars 2023 contre 6 263 en 2021 (+ 8 %).

Clôtures de procédures : 712 procédures ont été clôturées, chiffre en baisse de 4 % par rapport à la même période de 2022 avec 741 clôtures.



Contentieux



35 **Stock des affaires en cours** : 8 321 affaires étaient en cours au 31 mars 2023 contre 8 530 l'année précédente.

20 **Jugements prononcés sur le fond*** 1 188 jugements ont été prononcés sur le fond en 2023, contre 1 363 en 2022.

10 **Mesures d'instruction (fond/référé)** 30 mesures d'instruction ont été ordonnées en 2023, contre 38 en 2022 (- 53 %). 33 rapports d'expertises ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 282, le délai moyen de traitement est de 25,6 mois.

* Hors contentieux relatifs aux caisses de retraite 254 en 2022 contre 170 en 2021.

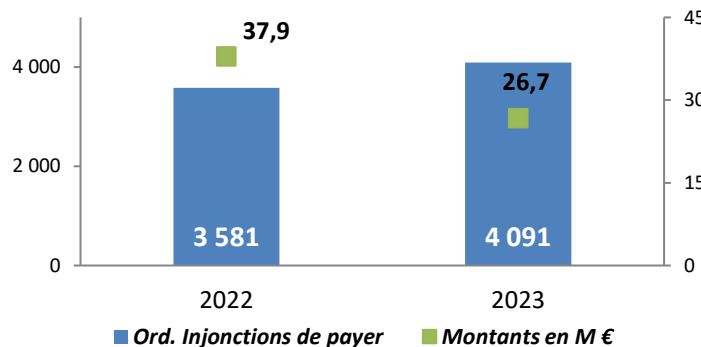
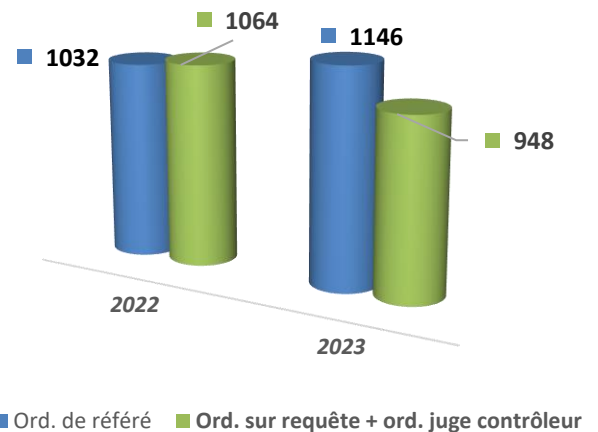
Ordonnances rendues

Référés

1146 ordonnances de référé ont été rendues en 2023, en hausse de 11 % par rapport à 2022 (1032). L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 20,3 millions € contre 14 millions € en 2022 (+ 45 %).

Ordonnances sur requête

681 ordonnances sur requête ont été rendues dont 238 ordonnances relevant de la juridiction du président et 441 relatives au RCS, parmi lesquelles 24 nominations de commissaires aux apports. Par ailleurs, 267 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

4 091 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2023, contre 3 581 en 2022 sur la même période (+ 14 %) ; les décisions ont porté sur 37,9 millions € (26,7 millions € en 2022), soit une moyenne de 9 264 € par ordonnance.

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 16,2 % et le taux d'opposition à 2,9 %, contre respectivement 16,4 % et 3,5 % en 2022.

Modes amiables de règlement des différends

En 2023, 110 procédures de conciliation ont été ouvertes.
Durant la même période, 61 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2023	110	61	1

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, anciens chefs d'entreprise ou cadres dirigeants pour la plupart, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan de restructuration, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous uniquement :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 12h30 / 13h30 - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet.



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale. Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

monidenum

